



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf: 540/92/CG/01/1716/EM/2025

COMMUNIQUE AUX OPERATEURS ECONOMIQUES AGREES

Il est porté à la connaissance du Public en général et des Opérateurs Economiques Agréés en particulier, que le Burundi via l'Office Burundais des Recettes (OBR) a signé, en date du 9 mai 2024, dans la Ville de Schenzhen en République Populaire de Chine, un Accord de facilitation entre l'Office Burundais des Recettes et l'Administration Générale des Douanes de la République Populaire de Chine concernant la reconnaissance mutuelle du Programme de Gestion de Crédit des Entreprises de l'Administration Générale des Douanes.

Cet accord, entré en vigueur en date du 01/03/2025, permet aux Opérateurs Economiques Agréés des deux pays de jouir réciproquement des avantages de leur statut pendant leurs opérations commerciales sur le territoire de ces pays.

Nous invitons par le présent communiqué les Opérateurs Economiques Agréés qui exportent vers la République Populaire de Chine à s'adresser aux services de l'Office Burundais des Recettes chargés du Programme d'Opérateurs Economiques Agréés pour être informés des exigences requises pour bénéficier des avantages de cet accord.

Fait à Bujumbura, le 04 / 03 / 2025

LE COMMISSAIRE GENERAL

EMMANUEL MBONIHANKUYE

PD-George BABIRIMANA, CMA